

Mémoire au BAPE

LES-Lachenaie

Les forces en présence...et quelques craintes des citoyens

Par
François Valiquette

27 février 2003

Les citoyens ont plusieurs craintes dont certaines sont énumérées ci-dessous.

À noter que nos craintes se sont généralement accrues lors de la présentation de la Phase 1 des audiences et la lecture des documents déposés.

Nous espérons que ce document vous permettra de comprendre et de bien prendre en compte nos inquiétudes et nos réflexions, le cas échéant, lors de l'élaboration de vos recommandations.

Dans un premier temps, nous dressons une liste des principales forces en présence et par la suite, nous adressons nos craintes et nos réflexions à chacune d'elles.

I- Forces en présences

- Gouvernement
- BAPE
- BFI
- Ministère de l'environnement
- Santé publique
- CMM
- Centre ambulatoire de Lanaudière
- Repentigny-Le Gardeur
- MRC des Moulins
- MRC de l'Assomption
- Terrebonne
- Mascouche
- Groupes environnementaux
- Groupes de citoyens
- Médias

II- Craintes...

Gouvernement

Un gouvernement en période d'élection (donc qui ne siège pas) et qui a pris dans le passé des décisions politiques surprenantes comme, notamment, la localisation du Centre ambulatoire (nouvel hôpital) à l'endroit où il est avec tous les impacts potentiels connus.

Un ministre de l'environnement et des affaires municipales (André Boisclair) qui semble avoir une bonne tête mais saura-t-il prendre la part des citoyens et la défendre à l'encontre des pressions politiques et des lobbys puissants dont celui du promoteur et de tout autre entrepreneur dont l'intérêt est d'abord financier. Saura-t-il donner le temps aux diverses études d'être complétées dont celles de la santé publique avant d'accepter quoique ce soit dans ce dossier. Notre gouvernement est-il véritablement engagé dans l'application des principes liés au développement durable? Ce gouvernement est-il celui représentatif d'une population assez évoluée pour raisonnablement appliquer le principe de précaution en matière de santé...où s'il y a doute, on suspend la décision et on procède avec toutes les études nécessaires?!

BAPE

Nous ne voulons pas présumer du résultat final du travail fait par le BAPE en terme de qualité et professionnalisme. La crainte actuelle des citoyens provient du sentiment que le processus de consultation est « bousculé » comme le reste de ce dossier et que les citoyens affectés par ce projet n'ont pas la participation « facilité » par les instances du BAPE (par ex.. endroit éloigné des audiences, procédure changeante, minimisation des thèmes, etc.). Le BAPE a un mandat sur 4 mois et toute une logistique à maintenir...ce que nous comprenons. Cependant aura-t-il vraiment rempli son mandat et pris, notamment, la mesure des inquiétudes des citoyens relativement aux impacts nombreux et importants sur leur qualité de vie et leur santé. Aura-t-il les bons arguments pour que le gouvernement ait de la considération pour ses recommandations car récemment (autoroute 30; autoroute Notre-Dame; Centrale au Gaz Le Suroît) le gouvernement

« embête » le Bape ou le fait passer pour un exercice de simple relation publique?

BFI

Un promoteur ... Un vendeur de « minounes » dans le sens péjoratif du terme...car nous tenons uniquement ici à mettre en perspective le discours de certains qui affirment, à notre grande surprise, que c'est un site « cadillac ». BFI a une attitude questionnable sur le plan professionnel (étude d'impacts nettement incomplète, discours réducteur, tentative de passer outre les processus établis, attente à la dernière minute pour éviter que l'opposition ait le temps de se manifester, etc.) alors qu'ils opèrent une entreprise comportant des risques et des impacts importants sur la qualité de vie et la santé des populations environnantes. Les citoyens n'ont pas confiance après ce qu'ils ont vécu depuis plusieurs années et ce qu'ils ont entendu et lus jusqu'à maintenant durant la commission.

Si de 1995 à 2003 pour BFI et ceux qui les soutenaient en 1995, ils s'agissaient d'une période d'essai pour « vendre » éventuellement 40 millions de tonnes pour 25 ans puis probablement un autre « X » millions de tonnes pour « Y » ans et ainsi de suite, nous leur disons qu'ils nous font peur, à plus d'un égard, par leur façon de faire et qu'ils ont conséquemment faillis. Nous ne voulons plus de leur « marchandise » pour de multiples raisons valables.

Une attitude professionnelle et respectueuse aurait été d'abord d'annoncer et de déposer le projet bien avant, en 1998, par exemple, et de donner le temps à tous d'intervenir pour favoriser la recherche de la solution optimale et les études nécessaires sur les impacts sur la santé. De plus, les documents auraient du être plus complets (par ex., notamment, les caractérisations des eaux souterraines et des gaz dont ceux des torchères, les études impacts sur la santé (physique et mentale), les impacts sur les autres activités, plan d'urgence, optimisation des technologies de récupération des biogaz, recherches des technologies les plus performantes à tous égards, etc.)...les documents déposés sont nettement « préliminaires » ...mais à la décharge du promoteur, son projet étant ce qu'il est, il aurait peut-être perdu son temps et son argent à faire des documents complets...il préférerait s'essayer comme il l'a fait.

Ministère de l'environnement

Un ministère qui manque de ressources financières, donc de personnel, depuis plusieurs années. Un ministère qui se sert la ceinture et qui a tout de même des responsabilités importantes qu'il tente de remplir au mieux. Cependant, il se voit lui aussi obliger d'appliquer ce que certains politiciens appellent « la responsabilisation des partenaires »...le risque à prendre pour permettre à « notre riche » système de survivre.

Dans les faits, à ce ministère comme à d'autres, les employés sont débordés et vont au plus pressant voire à l'urgence. Ce n'est pas un reproche mais une malheureuse constatation. Nous constatons que des registres de plaintes n'ont pas été tenus (1996 à 2000), que des avis d'infractions sont non-conservés, que des rapports sont déposés par le promoteur mais n'ont pas le temps d'être analysés, des mesures de suivi préventif ne sont pas réalisées, etc... comme nous pourrions nous attendre d'un tel ministère qui a une importante mission de protection des citoyens.

Déjà, dans sa dimension actuelle et de la façon qu'il est géré, le site nécessite une attention beaucoup plus importante du ministère...mais ils ne sont pas en mesure de mettre du personnel à la mesure de ce que ça prendrait actuellement et encore moins dans le futur!

Nous craignons que les sous-ministres et hauts administrateurs dressent des recommandations déconnectées de la réalité... « oui, nous allons mettre plus de personnel, accroître les suivis, imposer des pénalités, etc....alors que dans les faits, la base ne peut suivre, non par vouloir mais par incompatibilité, voire infaisabilité, avec les exigences du « jour-le jour » actuel et des disponibilités, actuelles et futures, en personnel qualifié!

Santé publique

Dès que les citoyens ont parlé d'enquête, nous avons entendu les représentants de la Santé publique invoquer le manque d'argent et de personnel pour faire les études qui seraient « nécessaires ».

« Nécessaires » est une notion que les citoyens craignent que les représentants de la Santé publique, tel que constaté lors de la phase 1 du BAPE, ne sont pas en mesure de bien évaluer pour des raisons qu'on ignore.

Cependant nous avons constaté que le discours était, de façon souvent surprenante, soit réducteur des besoins d'études nécessaires, soit promoteur ou d'opinions favorables sur des sujets qui dépassent nettement la compétence de médecin de la santé publique. De plus, les citoyens craignent cette santé publique qui s'est, à toute fin pratique, retirée (procès verbal du 18 janvier 1998) du comité de vigilance pourtant une « création » de contrôle important pour les citoyens au Décret de 1995. Pourquoi la Santé publique n'a pas alors décrié les lacunes du comité pour le remettre dans la bonne voie, y jouer le rôle actif quelle devait y jouer et lui donner plein effet, conformément à l'esprit du Décret.

Par ailleurs, ces mêmes représentants ont généralement orienté leurs interventions vers un aspect des impacts soit les cancers en affirmant que les études ne permettaient pas de conclure qu'il y a des risques. Ils ont pris un ton soit réducteur ou une attitude d'évitement lorsque les citoyens tentaient d'élargir à tous les aspects (maladies respiratoires, maladies portées par les fientes, santé mentale, etc.) de la santé et à l'obligation de la santé publique de considérer l'ensemble de la problématique environnementale, voire de la pollution et de la contamination ambiantes, du secteur dont BFI est un joueur important. Une attitude : « Voyons la cour n'est pas pleine... on a pas d'études, mais soyez rassurés, la cour n'est pas encore pleine! »

Cette même Santé publique qui affirme que les politiciens n'ont pas tenu compte de leur importante préoccupation de localiser le centre ambulatoire ailleurs qu'à proximité d'un échangeur aussi important que celui de la 40/640 alors qu'une importante étude anglaise démontre l'accroissement significatif des maladies respiratoires dans un rayon de 500 mètres de ces échangeurs! Y-a-t-il anguille sous roche...

La Santé publique semble s'orienter vers une position à dire qu'ils n'ont pas de preuve des problèmes environnants invoqués et/ou qu'il n'y a aucun danger avec le site de BFI. Ce serait, de l'avis des citoyens, la confirmation d'un positionnement étrange de la Santé publique compte tenu, notamment de son mandat (voir Profil de Santé environnementale de Lanaudière, DSP 1997, p. 1) et des informations dont elles disposent au même titre que les citoyens.

Note : Nous manquons de temps...! Nos autres commentaires seront faits devant la Commission!